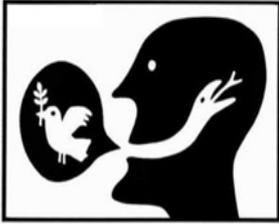


## Agence de Bel Air et Contrôle de la recherche d'emploi



Lors de cette réunion, la direction nous rappelle que leur seule obligation est de mettre à disposition des agents une salle de repos permettant aux salariés de se restaurer. En

d'autre terme, elle n'a aucune obligation de mettre en place une cafétéria proportionnelle aux nombres d'agents en site.

Les deux espaces de restauration seront maintenus, avec une possibilité d'agrandir la cafétéria de l'agence courant 2019.

Concernant la mise à disposition du parking, même réponse : aucune obligation pour la direction de mettre à la disposition un nombre de places minimum. A ce jour, aucune solution n'a été trouvée pour résoudre les difficultés des agents.

Les travaux d'aménagement de l'espace dédiée à la nouvelle équipe CRE, devraient se faire première quinzaine d'octobre.



## Télétravail

La mise en place du télétravail dans les sites prévoit la suppression des postes fixes informatiques des télétravailleurs.

Notre direction régionale aurait obtenu du national une dérogation pour une suppression partielle de ces postes.

Et fort heureusement, car nous nous serions retrouvés avec de nombreux bureaux sans ordinateur lors des journées télétravaillées !!!

Pour rappel, les agents publics peuvent faire une demande de télétravail à tout moment.

## Profil compétence : 40mn et pas 1min de plus



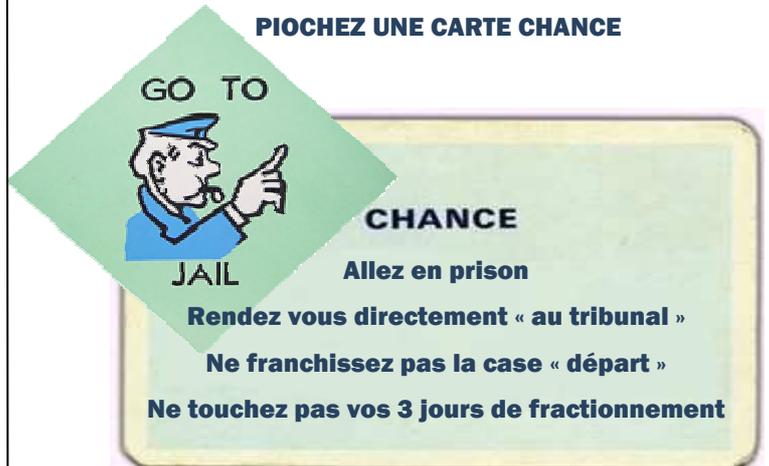
Nous avons demandé de rallonger les ESI à 1h20 en raison des actes professionnels induits par le « profil compétences ». La Direction déclare que lors de l'ESI il n'y a pas obligation de remplir tous les

éléments du profil. L'agent doit expliquer lors de l'ESI aux DE comment alimenter son profil. Le profil sera complété lors des entretiens suivants par le référent. La Direction ne rallongera pas le temps alloué à l'ESI.

## Congés : Après la mise en demeure, quoi d'autre ???

**Vous n'avez pas posé vos congés dans la période dite « normale » du 1er mai au 30 septembre?**

**PIOCHEZ UNE CARTE CHANCE**



Certains de nos collègues ont reçu une mise en demeure pour ne pas avoir posé 2 semaines en continu, soit 10 jours ouvrés de congés payés dans la période du 1er mai au 30 septembre.

## Assistant(e) social(e)

La commission des marchés pour le service d'assistance sociale doit se tenir le 26/07/18, il y a eu des candidats. Le service devrait être disponible le 3 septembre 2018. Le SNU a demandé que les agents soient suivis par un même assistant « référent ». Ainsi, la direction respecterait enfin la continuité de service.

Dans cette attente la Direction renvoie toujours aux assistants sociaux des mairies et autres collectivités !!!

## Agent de sécurité



Alors que de nombreuses agences ont connu des problèmes de sécurité ces derniers temps, nous avons demandé de pérenniser les contrats des agents de sécurité actuellement en poste.

La direction a refusé, arguant que les agents PE ont été formés à la prévention et gestion des agressions !!!

## Prochaine réunion le vendredi 31 Aout 2018

Vos élus DP SNU

**Bruno Degearier, Anaïs Payet, Sybille Raveau,  
Daniel Robert, Laetitia Rubel, Rose Mouniama**



<http://www.snureunion.fr/>

@ syndicat.snu-reunion-mayotte@pole-emploi.fr